REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

30 juin 2016

et qu'elle a été faite le

30 juin 2016

Que le nombre des membres en exercice est de : 36

Présents: 21

Absents suppléés : 4

Absents excusés : 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2016_07_080

Objet:

Création d'une nouvelle gendarmerie à DAMPIERRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 6 juillet 2016

Conseillers communautaires en exercice : 36

L'an deux mil quinze, le 6 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à ORCHAMPS (39700), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents: Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre: M. Grégoire DURANT, Mme Josette PAILLARD Etrepigney: M. Didier PEREZ Fraisans: M. Christian GIROD, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT DESROCHES Gendrey: M. Pierre ROUX La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: M. Joseph ROY Louvatange: M. Gérôme FASSENET Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps: M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL Our: M. Jean-Claude MOREL Pagney: M. Michel GANET Ranchot: M. Eric MONTIGNON Rans: M. Stéphane MONTRELAY Romain: Mme Nathalie RUDE Salans: M. Philippe SMAGGHE Sermange: M. Michel BENESSIANO

<u>Suppléés</u>: **Ougney**: M. Eric CHAPUIS **Saligney**: Mme Sonia THEODIERE **Taxenne**: M. Claude ALLEMAND **Vitreux**: M. Marc GENTY

Absents excusés: Dampierre: Mme Joss BERNARD, M. Christophe FERRAND Evans: M. Jean-Luc HUDRY, M. Hervé BOUVERESSE Fraisans: M. Sébastien HENGY Orchamps: M. Denis JEUNET Petit-Mercey: M. Rémy MARTIN Plumont: M. Michel GREMAUX Rouffange: M. Didier TISSOT Salans: Mme Stéphanie DREZET Serre les Moulières: M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Mme Jessica RAMEL

Procurations de vote :

Mandants: Mme Joss BERNARD (DAMPIERRE) M. Christophe FERRAND (DAMPIERRE) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Didier TISSOT (ROUFFANGE) Mme Stéphanie DREZET (SALANS) M. Claude TERON (SERRE LES MOULIERES)

Mandataires: M. Grégoire DURANT (DAMPIERRE) Mme Josette PAILLARD (DAMPIERRE) M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Michel BENESSIANO (SERMANGE) M. Philippe SMAGGHE (SALANS) M. Gérôme FASSENET (LOUVATANGE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h30 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

CREATION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE A DAMPIERRE

Suite au dépôt de deux candidatures communales de Dampierre et Orchamps à l'accueil d'une nouvelle gendarmerie et vu le courrier du Colonel V. Lamballe, Commandant du Groupement de Gendarmerie départemental du Jura du 13/05/2016, le principe de la construction d'une nouvelle caserne de Gendarmerie à Dampierre, regroupant les effectifs actuels de Fraisans et Orchamps, a été retenue et agréé par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

Une présentation aux élus de la réorganisation territoriale locale souhaitée pour des raisons logistiques et opérationnelles par la Gendarmerie Nationale et le descriptif du lieu d'implantation de la future gendarmerie ont été présentés.

A la majorité absolue (3 CONTRES), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- donne un accord de principe en vue de la réalisation de la construction d'une nouvelle caserne, selon les dispositions du décret n°93-130 du 28 janvier 1993 modifié;
- approuve son implantation sur un terrain, situé lieu-dit « A la vue de Dole » 39700 Dampierre, cadastré section ZD n° 216, à la condition d'une cession à la CCJN dudit terrain à l'Euro symbolique par la commune de Dampierre, conférant à la Communauté de Communes Jura Nord la propriété du bâtiment à venir, sur la base à minima de la superficie de terrain réglementaire qui sera précisée ultérieurement par la DGGN;
- autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérôme FASSENET

Rapport adopté à la majorité :

Pour: 29 Contre: 3 Abstention: 0



SOUS-PRÉFECTURE DE DOLE RECU LE

2 5 JUIL. 2016

Loi du 2 Mars 1982